Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosytèmes forestiers

Options stratégiques de la COMIFAC sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale

Chouaïbou NCHOUTPOUEN

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

I. Contexte

Richesse biologique

- Une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région;
- Abrite le second bloc continu des forêts denses et humides d'une superficie totale d'environ 200 000 000 ha très riches en Produits forestiers non ligneux (PFNL);
- les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire de deux manières: Produits alimentaires disponibles en grande quantité avec une consommation directe dans les ménages après cueillette et la meilleure disponibilité en milieu urbain . Meilleure accessibilité à l'alimentation grâce à la vente en amont, qui permet aux ménages d'acheter d'autres produits alimentaires.
- 60 millions de personnes environ dépendent des PFNL en Afrique centrale.

Paradoxe

- Afrique Centrale une des sous-régions où: les taux de pauvreté sont les plus élevés au monde; une grande partie de la population n'est toujours pas en mesure de satisfaire ses besoins essentiels de survie; etc.

- Selon l'Indice mondial de la faim (IMF) de 2013, les pays d'Afrique centrale sont classés entre grave, alarmant et extrêmement alarmant, excepté le Gabon qui est modéré

Engagement politique (1/2)

- … les forêts pour le développement socio-économique de la sous-région, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale se sont engagés à travers la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 … dans la voie de la gestion durable et concertée de leurs écosystèmes forestiers pour le bien-être des populations.

- … reconnait les droits des populations à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.

Engagement politique (2/2)

- 2ème Sommet, Brazzaville (Février 2005): mise en place du cadre institutionnel et juridique de base: **Signature du Traité instituant la** COMIFAC et adoption du Plan de convergence. www.comifac.org

- … actualisation du PC en 2014 → **Plan de convergence 2** qui définit les options stratégiques en matière de gestion durable des forêts en Afrique centrale **pour le bien être des populations (6 axes stratégiques et 3 axes transversaux)**

- Pays membres de la COMIFAC ont adhéré et/ou ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) adopté en 1946 qui reconnaît dans son article 11 le Droit à une Alimentation Adéquate (DAA) pour chacun et pour tous.

II. Options stratégiques

6 Axes prioritaires d'intervention

- Harmonisation des politiques forestières et environnementales
- Gestion et valorisation durable des ressources forestières
- Conservation et utilisation durable de la diversité biologique
- Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification
- Développement socio-économique et participation multi-acteurs
- Financements durables

3 Axes transversaux

- Formation et renforcement des capacités
- Recherche-développement
- Communication, sensibilisation, information et éducation

Outils pour l'opérationnalisation des options stratégiques

Directives SR pour l'implication des CAL et OSC dans la gestion durable des forêts en AC

Elles ont pour objectif de promouvoir la participation des communautés autochtones et locales (CAL) ainsi que des ONGs à la gestion forestière à travers:

- La reconnaissance du droit des CAL de participer à la prise de décisions relatives à la gestion durables des forêts pour contribuer à élever leur propre niveau de vie ;

- L'amélioration de la contribution des ressources forestières à la protection de l'environnement, aux moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté et aux conditions de vie des CAL;

Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en AC

❖ …visent à amener les pays de l'espace COMIFAC à se doter d'un cadre propice pour la gestion des ressources forestières qui favorise **la contribution significative des PFNL à la sécurité alimentaire et la pleine réalisation du droit à l'alimentation, au développement socio-économique, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité…**

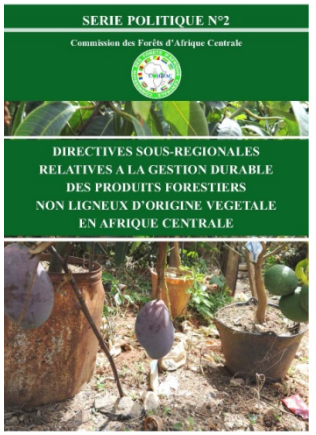

❖ Ces Directives proposent des bases communes pour une prise en compte appropriée des PFNL d'origine végétale **dans les cadres politiques, législatifs, fiscaux et institutionnels** mis en places par les pays d'Afrique Centrale pour assurer la gestion durable des ressources forestières.

Boîte à outils sur l'intégration du Droit à une Alimentation Adéquate (DAA) dans le secteur des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale

- la boîte à outils présente le DAA et les implications de sa mise en oeuvre pour l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers le secteur **PFNL d'origine végétale en Afrique centrale.**
- Elle vise à appuyer la dynamisation du secteur PFNL en contribuant **à une réalisation progressive du DAA**.
- …propose des outils pratiques pour une prise **en compte du DAA et des principes des droits de l'homme dans le secteur PFNL.**

Stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC

- Contribuer à l'utilisation durable de la ressource faunique **pour améliorer les moyens d'existence des communautés locales et autochtones**

4 axes stratégiques

- Recherche et gestion des connaissances
- Politiques, lois, réglementations, institutions et normes techniques
- **Promotion, valorisation des filières de produits fauniques et d'autres produits alternatifs;**
- **Gestion communautaire de la faune**

Plan d'action sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage

Renforcer l'application des législations nationales et des réglementations sur la faune sauvage dans les pays de l'espace COMIFAC

- Renforcer la coopération et la collaboration entre les autorités de contrôle et les autorités judiciaires concernées par l'application des lois sur la faune sauvage au niveau national, ainsi qu'entre les pays de l'espace COMIFAC

- Accroître les investigations en particulier à des points clefs de transit ou aux frontières, dans les marchés locaux, et dans les zones transfrontalières

Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale

…a pour but de promouvoir la coopération entre les Etats membres de la COMIFAC en vue de renforcer le contrôle de la production et **de la circulation commerciale des produits forestiers de la sous-région.**

Il vise aussi à promouvoir le développement, la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale, **dans l'intérêt des générations présentes et futures ; à promouvoir le commerce des produits forestiers de la sous – région, en vue de lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement socio-économique des Etats – parties.**

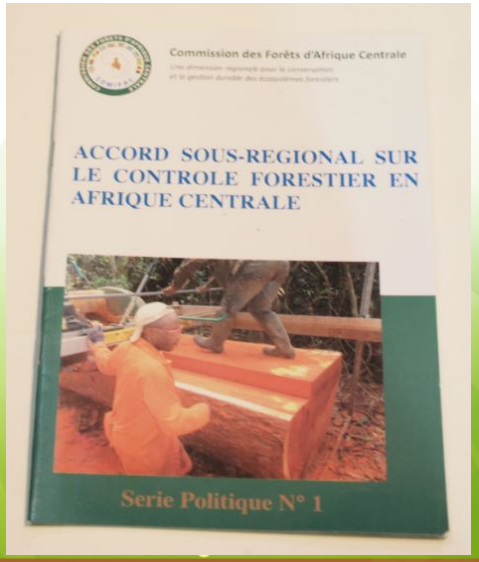

Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative a l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA)

La stratégie APA vise à amener chaque Etat de l'espace COMIFAC à élaborer et à mettre en œuvre **un cadre national d'Accès et de Partage des Avantages (APA).**

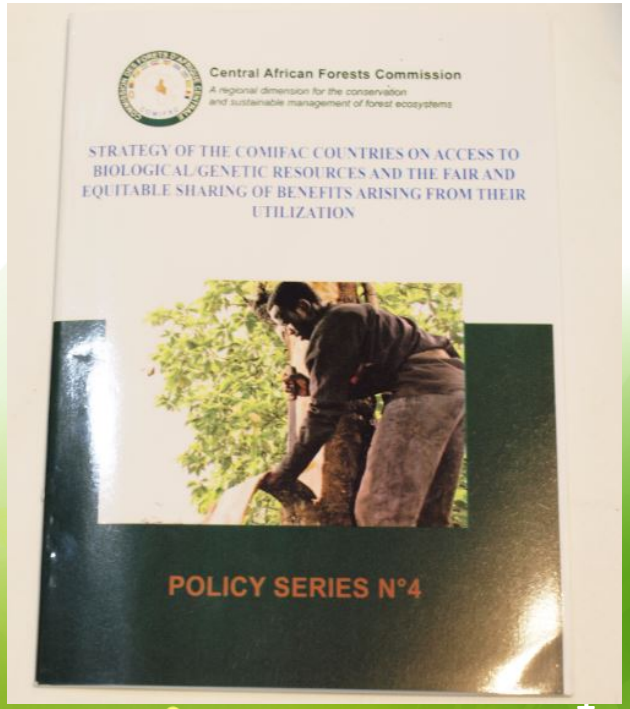

Autres Outils

- Groupes de travail thématiques (Biodiversité (PFNL, Aires protégées et faune sauvage), Gouvernance forestière)

- Accords pour la création et la gestion des complexes d'aires protégées transfrontaliers
- Accords transnationaux de lutte anti braconnage
  - TRIDOM (Cameroun, Congo et Gabon)
  - Cameroun, RCA et Tchad

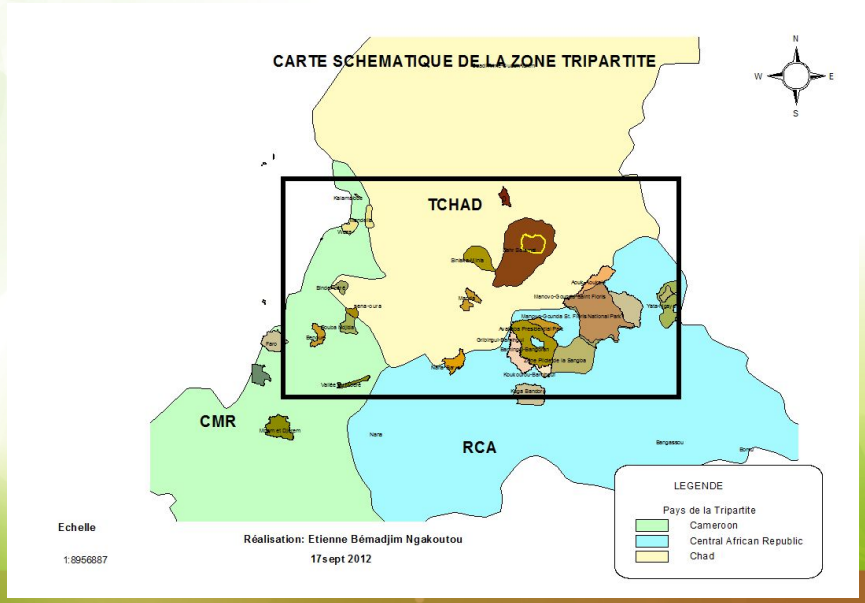

Défis

- **Mobilisation des ressources financières (internes, externes et novatrices) pour la mise en œuvre**
- **Appropriation de ces outils par toutes les parties prenantes concernées**
- **Respect des engagements pris par les pays**

Perspectives

Mise en œuvre du programme sous régional sur les forets pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale

Objectifs:

- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes pour une contribution optimale des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et services forestiers à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Valoriser les produits forestiers autres que le bois d'œuvre et les services fournis par les écosystèmes forestiers pour contribuer à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations

Perspectives

Mise en œuvre du programme sous régional sur les forets pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale

- **Axes stratégiques :**

❖ **Cadre politique, réglementaire, législatif et institutionnel;**

❖ **Accompagnement des PMEF dans la gestion durable et la valorisation des produits forestiers alimentaires;**

❖ **Capitalisation des connaissances par la recherche, la formation, le partenariat et la communication;**

❖ **Chaînes de valeur PFNL;**

❖ **Chaînes de valeur bois énergie**

❖ **Services fournis par les écosystèmes forestiers**

Merci

COMMISSION DES FORETS D' AFRIQUE CENTRALE

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Tél : (+237) 22 21 35 11 (+237) 22 21 35 12 Fax: (+237) 22 20 48 03 BP. 20818 Yaoundé Cameroun

Email : comifac@comifac.org - comifac2005@yahoo.fr Site web : www.comifac.org